

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 58 (1961)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## *Avis administratifs*

### **Renouvellement des abonnements individuels**

Malgré la hausse des prix d'impression, l'abonnement annuel au « Journal Suisse d'Apiculture » reste fixé comme jusqu'ici à 7 fr. 50 pour la Suisse et 8 fr. pour l'étranger.

Pour éviter une interruption dans le service du journal, nous prions nos abonnés individuels suisses et étrangers de bien vouloir verser la valeur de leur abonnement dès maintenant et avant le 10 janvier prochain au compte de chèques postaux :

Société Romande d'Apiculture, Lausanne, II-1480

Comme nous quittons nos fonctions de caissier-administrateur dans quelques mois, nous nous verrons dans l'obligation de suspendre le service du journal à tous les abonnés étrangers qui ne se seront pas acquittés à cette date, cela pour éviter des complications administratives à notre successeur.

Dès le 10 janvier, la valeur de l'abonnement suisse, plus les frais, seront pris en remboursement postal.

Chers abonnés, simplifiez le travail des facteurs, déjà fort ardu en cette période de Nouvel-An et celui de l'administration du journal, économisez les frais de remboursement en faisant un versement au compte de chèques postaux et en inscrivant, au dos du coupon vos nom, prénom et adresse complète, très lisiblement.

Nous vous en remercions par avance.

Cet avis ne concerne que les abonnés individuels ne faisant pas partie de l'une des sections de la Romande. Pour les sociétaires, le prix de l'abonnement est compris dans la cotisation payée aux caissiers des sections.

*Le Caissier central.*

### **Assurances « Vols et Déprédations » ainsi que l'assurance « Responsabilité civile »**

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande » :

#### *Art. 9*

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la « Romande ».

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—

par membre possesseur de 31 à 40 ruches	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèques No II 1480, pour le 1er janvier de chaque année, et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur, soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à dix colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 » » » »	$\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 » » » »	$\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 » » » »	$\frac{1}{5}$ du dommage

51 ruches et plus ne touchera en cas de sinistre que  $\frac{1}{6}$  du dommage

Il est en outre rappelé que, lors du paiement des surprimes, le *numéro matricule* dans la SAR est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

De plus, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

*Broquet.*

## D'UN AN A L'AUTRE

La vie trépidante et mouvementée, qui est celle de la majorité des humains, empêche souvent ces derniers de se rendre compte de la vertigineuse allure à laquelle ils passent. Semblables à de trop nombreux conducteurs au volant de leur machine, ils foncent à toute allure vers un but parfois mal défini. La ronde des heures, des jours, des semaines, des mois s'effectue à un rythme toujours plus rapide, et l'humanité prise dans ce sillage s'accommode de cette situation. Que faire pour freiner cette course folle puisque, malgré tout, nous devons nous arrêter ?

En dépit de tout, des jalons apparaissent au bord de la route et obligent les coureurs que nous sommes à les observer. La Saint-Nicolas, Noël, puis le grand poteau indicateur qu'est le seuil de l'an nouveau est là ; il nous invite à ralentir notre course et à nous arrêter.

Quand ces quelques lignes vous parviendront, amis lecteurs, la course aura certainement repris, non sans avoir été précédée de la pause indispensable à notre vie ; nous aurons comme chacun, n'est-il pas vrai, pris le temps de souffler avant de repartir. Sur l'écran de l'année 1960, nous aurons laissé passer les jours ensoleillés ou sombres, nos espoirs, nos déceptions, mais aussi nos joies. Chacun à notre manière, nous aurons marqué l'étape ; ce relais dans notre

course nous permet de donner à chaque chose sa véritable signification. Pour beaucoup d'entre nous, l'affection se sera témoignée par des vœux, des cadeaux, car les mains les plus fermées se seront ouvertes !

Et l'équipe complète du comité de la SAR, qu'a-t-elle à dire en ce début d'année ? Elle souhaite : 1. Santé, joie et bonheur à tous les membres ou lecteurs ; 2. Une multitude de fleurs débordant de nectar sur tout le territoire de notre chère Romandie ; 3. De se bien préparer théoriquement et pratiquement pour l'année d'abondance que sera vraisemblablement 1961. Puis le soussigné adresse plus spécialement ses remerciements aux correspondants, proches ou lointains, réguliers ou occasionnels, et les invite à ne pas cesser d'apporter à l'édifice leur part de nectar, de pollen ou de propolis. Aux voix qui peut-être se sont tuées pour différents motifs, il leur adresse un nouvel appel les invitant à rejoindre les choristes afin de rendre l'audition plus harmonieuse et plus riche.

Et toi, petit journal, puisses-tu ne pas faillir à ton but, qui est celui d'être un messager liant en un étroit contact tous les apiculteurs de Romandie, comme aussi en renforçant le lien de l'amitié entre les lecteurs proches ou lointains. Mais, en ce début de 1961 et avant toute chose, souhaite à tous une bonne et heureuse année.

*La rédaction.*



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

**pour janvier 1961**

Lorsque vous lirez ces lignes, les fêtes de Noël et de Nouvel-An seront passées. Mais il n'est pas trop tard pour vous apporter tous nos vœux pour vous et vos familles.

Que vous auront-elles apporté, ces fêtes ? Nous espérons vivement que l'étoile des bergers aura lui pour vous aussi dans ces temps troublés où tant de personnes répètent sans cesse : « On ne sait où l'on va, où tout ce chaos aboutira. » Nous espérons aussi que l'étoile divine vous aura conduits auprès de Celui qui sait où l'on va, qui connaît le chemin, le chemin de la paix, du calme, de la sérénité, de l'espérance qui ne confond point. Avez-vous su vous montrer généreux ? C'est peut-être indiscret de vous le demander, aussi, passons !

Dans le journal du mois de décembre, page 382, notre sympathique collègue qui signe R. M. parle en termes excellents du concours des ruchers organisé par la SAR.

Chers débutants, relisez cet article, il en vaut la peine, et faites-en votre le contenu. Pourquoi ne tenteriez-vous pas l'expérience ? Qui peut participer à ce concours ? Tout apiculteur, membre de la SAR depuis trois ans au moins et possédant un minimum de cinq ruches, pourra s'inscrire en présentant toutes ses colonies et en indiquant dans quelle catégorie il désire concourir. L'inscription est gratuite. Elle devra parvenir au président de section avant le 10 mai. Les différentes catégories sont les suivantes : 1<sup>re</sup> catégorie : apiculteurs possédant plus de 50 colonies ; 2<sup>e</sup> catégorie : de 21 à 50 colonies ; 3<sup>e</sup> catégorie : de 5 à 20 colonies. Le territoire de la Société romande d'apiculture est divisé en douze circonscriptions ou groupements de sections. Chaque année, le comité central est chargé de désigner, par tirage au sort, le groupement à soumettre au jury. Très souvent, les apiculteurs forts en pratique hésitent à s'inscrire, soit à cause de la théorie, soit à cause des annotations concernant les colonies et la comptabilité. Y a-t-il vraiment là une pierre d'achoppement ? Certainement pas ! Il est nécessaire, après avoir visité une colonie, de noter très brièvement le résultat de la visite. On arrive ainsi à écrire le « curriculum vitae » d'une ruche, et c'est toujours passionnant pour un apiculteur qui a vraiment l'amour du métier.

Le système de comptabilité n'est pas imposé. Le jury tient compte de toutes celles qui sont présentées d'une façon rationnelle, tenues depuis quelques années, et qui donnent un résultat contrôlable de l'exploitation. Il refuse toute comptabilité fantaisiste ou qui serait établie pour la circonstance. L'apiculteur qui veut connaître le rendement de son exploitation, si minime soit-elle, doit tenir ses comptes ! Est-ce si terrible ? recettes, dépenses, inventaires d'entrée, de sortie, bilan ! Essayez ! vous serez contents de vous-mêmes et étonnés du résultat ! Reste la théorie ! Le jury n'est pas sévère. L'apiculteur dispose d'un magnifique instrument d'études : « La conduite du rucher », par Bertrand. Ce livre et d'autres brochures, je songe à celles de M. Ruckstuhl, de M. Valet, de M. Loup et d'autres encore, ne devraient manquer dans aucun rucher. Plongez-y votre nez (cet appendice si inutile qui ne demande qu'à travailler !) et vous serez surpris du résultat. Vous trouverez aux pages 151 et suivantes de la « Conduite du Rucher » des données si intéressantes, si passionnantes que vous vous reprocherez de n'y avoir pas songé plus tôt.

La série actuelle des concours a débuté en 1952 ; neuf circonscriptions y ont déjà participé. Il reste en piste les groupements suivants : no 4 : Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Basse-Broye ; no 9 : Gruyère, Veveyse, Haute-Broye, Glâne ; no 10 : Les Alpes, Chamossaire, Pays-d'Enhaut, Montheys.

A qui le tour en 1961 ? Mystère !

La Fédération fribourgeoise organise, pour son propre compte,

un concours cantonal. Le district de la Sarine, sections « Abeille fribourgeoise » et « Marly » subiront l'épreuve... du feu en 1961 !

Avec R. M., redisons donc : « On ne sera jamais le premier apiculteur d'une section par un concours, pas plus qu'on ne devient le dernier par pointage, chacun ayant à bénéficier de l'expérience d'autrui. L'essentiel n'est point tant de gagner que de vouloir participer. »

Et au rucher ? Encore rien à faire, ou... presque rien ! Tranquillité et repos absolu : tel est le mot d'ordre. Il est absolument indispensable que l'air se renouvelle dans les ruches. Pour cela, les entrées seront ouvertes sur toute leur longueur, mais très abaissées.

Dans les localités froides où la neige ne fond que tardivement, il faut répandre devant les ruchers de la paille ou des cendres, afin que les abeilles qui profitent des journées chaudes pour sortir trouvent à se poser ailleurs que sur la neige froide. Il ne faut pas trop se préoccuper des abeilles qui sortent par le froid, si leur sortie n'est pas produite par un dérangement ou un accident ; ce sont généralement des malades qui s'en vont pour mourir. Il est bon de masquer l'entrée de la ruche, de sorte que ce soit seulement la chaleur de l'air et non la clarté d'un rayon de soleil qui invite les abeilles à s'aventurer au-dehors. Dans les B.J., il n'y a qu'à lever la planchette. Cet obstacle est enlevé au printemps quand les ruchées ont repris leur activité.

Et voilà ! En vous renouvelant mes vœux, je vous souhaite un bon commencement d'année, de la confiance et de l'espoir malgré tout. En avant ! le plus joyeusement possible. Il y en a de moins heureux que nous sur certaines parties de notre planète ; ce serait trop long de les énumérer !

Lentigny, le 18 décembre 1960.

*F. Ridoux.*



## PRATIQUE ET TECHNIQUE APICOLE

### Propos sur l'hivernage

(Suite et fin)

#### DIVISION DE LA PÉRIODE D'HIVERNAGE

La durée de l'hivernage se divise en deux périodes bien distinctes : *a)* Le repos complet. *b)* Le réveil de la colonie avec élevage de couvain.